PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 16 mai 2023 à 18 h 30

<u>Etaient présents</u>: Madame Annie POINOT-RIVIÈRE, Madame Brigitte DUPEU, Monsieur Didier FOUQUET, Monsieur Joël DUCORROY, Madame Delphine PENOT, Madame Murielle ROUAULT, Monsieur Olivier PROUST, Monsieur Thierry GAUTIER, Madame Christine DUBOIS, Madame Joëlle VILOING-THIERRY, Madame Séverine COSSET.

<u>Etaient excusés</u>: Madame Véronique NAUD qui a donné pouvoir à Madame Annie POINOT-RIVIERE, Madame Céline TESSIER et Monsieur Denis RIFFAUD qui ont donné pouvoir à Madame Séverine COSSET.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte DUPEU

Ordre du jour:

- 1. Présentation du procès-verbal de la séance du mois d'avril 2023
- 2. Examen de quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner :
 - a. À Parançay: parcelles N° 115, 608, 677 section F d'une contenance totale de 02 a 61 ca;
 - b. À Breuilles: parcelles N° 552 et 1090 section A d'une surface totale de 15 a 19 ca;
 - c. À Treuil-Mureau : parcelles N° 676 section F d'une contenance de 102 m²;
 - d. À Parançay Nord: parcelles N° 695, 819, 822 section C d'une contenance totale de 14 a 20 ca;
- 3. Présentation et vote du compte administratif du budget principal et de son budget annexe
- 4. Présentation et vote du compte de gestion du budget principal et de son budget annexe
- 5. Décision modificative : vote de la reprise anticipée des résultats et vote du budget 2023 principal et de son budget annexe ;
- 6. Préemption sur la vente des parcelles ZR 105 et 106 votée en 2022 : précision à apporter quant au montant des frais notariés.
- 7. Tableau des effectifs : avis sur l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 8. Proposition d'embauche en Contrat Aidé d'un candidat au concours d'adjoint administratif sur 12 mois
- 9. Demande d'achat d'un bâti communal à Bernay : position du Conseil Municipal
- 10. Questions diverses

Madame le Maire annonce au Conseil qu'il ne sera pas possible de voter les points N° 3, 4, et 5 annoncés sur la convocation car il reste des montants à rectifier. Le maire souhaite voter au prochain conseil les comptes administratifs.

1 Présentation et vote du procès-verbal de la séance d'avril 2023

Madame le Maire présente le procès-verbal du mois d'avril à l'assemblée, par faute de temps il n'a pu être envoyé avant cette réunion, après lecture ensemble, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

2 Examen de quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner

Madame le Maire présente à l'assemblée quatre DIA concernant des biens pour lesquels, en raison de la situation au regard du Plan local d'Urbanisme et de la décision du Conseil municipal en date du 30 octobre 2009, le droit de préemption de la commune est applicable

- a. À Parançay section F N° 115, 608, 677 d'une contenance totale de 02 a 61 ca;
- b. À Breuilles, section A N° 552 et 1090 d'une contenance de 15 a 19 ca;
- c. À Treuil-Mureau, section F N° 676, d'une contenance de 102 m²;
- d. À Parançay Nord, section C N° 695, 819, 822 d'une contenance totale de 14 a 20 ca ;

Pour ces quatre biens, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas faire usage du droit de préemption.

6 <u>Préemption sur la vente des parcelles ZR 105 et 106 votée en 2022 : précision à apporter quant au montant des frais notariés</u>

Madame le Maire présente le futur acte de vente au Conseil et l'informe que la vente chez le notaire se finalise bientôt, cependant, la délibération ne convient pas au notaire. En effet, la commune doit préciser que l'achèvement des travaux de voirie reste à sa charge.

La vente est conclue pour le prix de 17 260 € hors charges, sont précisés 3000 € de frais d'agence. Après échange, il a été remarqué que les frais d'agence ne sont pas notifiés. Le Conseil se demande si les frais de notaire seront ajoutés après les frais d'agence, car ceux-ci ne sont pas notés sur l'acte. Madame le maire s'entretiendra avec le notaire afin d'éclaircir ces différents points. Madame le maire demande au Conseil s'il souhaite préempter ou si la commune laisse le premier acquéreur intéressé acheter. Le Conseil souhaite se prononcer lorsque les derniers détails de frais seront connus car le coût pourrait changer.

7 <u>Tableau des effectifs : avis sur l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe</u>

Madame le Maire présente le tableau des effectifs du personnel et annonce au Conseil la mutation de la secrétaire Madame Ludivine ALLERBACK. Lorsque qu'un membre du personnel quitte son poste et ce, quelqu'en soit la raison, la commune est dans l'obligation de mettre une annonce sur le site emploiterritorial.fr.

Pour cette raison, Madame le Maire sollicite l'ouverture d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en vue du remplacement de Mme ALLERBACK.

Après délibération, le Conseil vote à l'unanimité pour l'ouverture de ce poste.

GRADES	Catégorie	Ouverts	Pourvus	Durée hebdoma daire du poste
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe : vacant	С	1	Vacant	35 h
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	С	1	1	35 h
Adjoint administratif territorial	С	1	1	35 h
FILIÈRE TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	С	1	1	35 h
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	С	1	1	35 h
Adjoint technique territorial	C	1	1	35 h
Adjoint technique territorial	C	1	1	35 h
Adjoint technique territorial	С	1	1	25/35ème

8 <u>Proposition d'embauche en Contrat Aidé d'un candidat au concours d'adjoint administratif</u> sur 12 mois

Notre agent de remplacement à l'agence postale souhaite suivre une formation d'adjoint administratif avec Pôle Emploi dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences, dans le but de se présenter au concours ouvert en mars 2024. Madame le Maire explique au conseil que le PEC a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et comporte des actions d'accompagnement professionnel. La prescription des Parcours Emploi Compétences se fait sur la base d'un diagnostic. L'aide à l'insertion professionnelle de l'État est attribuée à l'employeur qui doit, en contrepartie, mettre en place des actions d'accompagnement et de formation. Pour notre commune l'aide est de 30% du salaire basé sur le SMIC.

Les collectivités se doivent de soutenir ces formations car il existe une réelle pénurie d'agents administratifs et secrétaires de mairie.

Madame le Maire présente au Conseil le salaire qui lui a été versé de mai à septembre 2022 pour 469 heures effectuées. La proposition de Pôle Emploi est de 720 heures ce qui est équivaut à 20 heures par semaine sur 9 mois, soit 46 % de temps en plus pour 12% de salaire supplémentaire. La commune peut concilier ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail, c'est pour cette raison que Madame le Maire propose de signer un contrat de 9 mois à raison de 20 heures par semaine à compter du 30 mai 2023.

Le Conseil vote à l'unanimité pour la création d'un contrat aidé dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences pour une durée de 9 mois.

9 Demande d'achat d'un bâti communal à Bernay : position du Conseil Municipal

Une habitante de la commune souhaite acquérir le bâtiment mitoyen à sa maison située rue du Pressoir, sur la parcelle section E N° 1045, afin d'exercer une activité professionnelle.

L'habitante souhaite savoir si la commune veut bien lui céder et si oui, le coût de cet achat.

Madame le Maire propose au Conseil de vendre ce bâtiment pour un montant de 300 €, sachant que de gros travaux de toiture sont à effectuer.

Le Conseil vote à l'unanimité pour la vente de ce bâtiment de 15m2 à cette habitante, au prix de 300 € tout frais à la charge de l'acheteur.

10 Questions diverses

• Bilan des interventions de la brigade de Gendarmerie sur la commune

Concernant la sécurité routière, 22 infractions ont été commises au total sur la commune dont 7 liées à l'alcool et aux stupéfiants (contre 7 au total pour l'année 2022, 1 liée aux stupéfiants).

Les interventions de la Gendarmerie sont en baisse, 34 pour l'année 2023 contre 47 pour l'année 2022.

Cependant celle-ci répond toujours présente : 443 heures de présence par gendarme sur la commune, 16 heures d'actions de prévention par gendarme également.

Broyeur de la commune

Le conseil va mettre à l'affichage le planning des disponibilités pour la location du broyeur.

• Terrain de boules

Monsieur GAUTHIER demande s'il est possible de mettre en place une prise électrique sur le terrain, pour faciliter les branchements lorsqu'il y a des concours de pétanque, pour éviter de tirer les fils jusqu'à la salle polyvalente.

Madame le Maire explique qu'un compteur forain a été ouvert face à l'école. Il faudra s'assurer que cela convient.

Fin de séance à 20 h 43